COMMUNE DE LES ADRETS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Les Adrets dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle Pelloux-Prayer, sous la présidence du Maire, Madame Sophie RIVENS
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/21

Etaient présents :

Mme RIVENS Sophie	M.DUCROS Joël	Mme MORLAT Delphine
M. PETIOT Noël	Mme THIEFFENAT Sabirine	M. COLNAGHI Claude
Mme CORDIER Valérie	M.BRUNET-MANQUAT Florian	Mme FINET Tifenn
M. BOUSSUGES François	Mme MARTIN-ARGOUD Laurie	M.CARTIER-MILLON Damien
Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie		

Absents excusés : Mme GODET Carole, M. GONSSOLLIN Philippe
Secrétaire de séance : Mme CORDIER Valérie

ORDRE DU JOUR
1. Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal ;
2. Budget Principal : Approbation du compte administratif et du compte de gestion et Affectation des résultats ;
3. Budget Régie : Approbation du compte administratif et du compte de gestion et Affectation des résultats ;
4. Budget Principal et Budget Régie : Budgets primitifs.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 17h40.

2021-04-08-01 Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve les délibérations et le compte rendu du précédent Conseil Municipal.
Pour : 13 Contre : Abstention :

2021-04-08-02 Approbation du compte administratif et du compte de gestion- exercice 2020 – Budget principal

Les finances communales sont gérées par le maire sur la base du budget voté. Le maire mandate les dépenses et ordonnance les recettes, en confiant la réalisation des opérations de trésorerie correspondantes au receveur municipal. Ce dernier est toujours un comptable du Trésor public, responsable pécuniairement et personnellement des opérations comptables devant le juge des comptes.

Le compte administratif du maire présente le résultat budgétaire des opérations (résultat annuel et résultat cumulé).

Le compte de gestion du receveur, qui comprend toutes les opérations (budgétaires ou non) dont celles relatives aux créances, aux dettes courantes et aux comptes financiers, présente quant à lui le résultat comptable de l'exercice. Il est l'objet d'un contrôle juridictionnel du juge financier, qui apprécie la sincérité et la qualité des écritures et de leurs justifications.

Sur la présentation de Madame Delphine MORLAT, 1ère adjointe, du compte de gestion et du compte administratif, dont le maire et le receveur ont vérifié la parfaite cohérence de leurs comptabilités respectives, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	1 698 155.88 €
Recettes	2 753 309.49 €
Résultat de l'exercice : excédent	1 055 153.61 €
Excédent 2019	498 664.65 €
Résultat cumulé 2020	1 553 818.26 €

Investissement :

Dépenses	316 668.12 €
Recettes	356 379.52 €
Résultat de l'exercice : excédent	39 711.40 €
Déficit 2019	240 214.42 €
Déficit cumulé 2020	200 503.02 €

Résultat global à la clôture 2020 : excédent de 1 353 315.24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants, le maire ne prenant pas part au vote :
Approuve le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2020.
Approuve le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2020.

2021-04-08-03 Affectation du résultat 2020 – Budget principal

Sur la présentation de Madame Delphine MORLAT des résultats du compte administratif 2020 du budget principal.

La section d'investissement laisse apparaitre un déficit cumulé de 200 503.02 € auquel s'ajoute les restes à réaliser de 85 539.10 €, soit un besoin de financement de 286 042.12 €.

L'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 553 818.26 €, il est proposé l'affectation du résultat suivant :

- 286 042.16 € pour combler le déficit de la section d'investissement
- 439 281.56 € pour financer la section de fonctionnement sur 2021, dont
  - 243 837.98 € au compte 023 de la section d'investissement
  - 195 443.58 € au compte 002 en recette de fonctionnement
- 828 494.58 € au compte 1068 de mise en réserve

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 13 votants,

Décide de reporté le déficit d'investissement de 200 503.02 € en dépense d'investissement au compte 001,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 553 818,26 de la manière suivante :

439 281.56 € au compte 002 de report en fonctionnement
243 837.98 au compte 023 de recette d'investissement
828 494.58 au compte 1068 de réserve

2021-04-08-04 Approbation du compte administratif et du compte de gestion- exercice 2020 – Budget annexe « Régie des Services Généraux »

Sur la présentation de Madame Delphine MORLAT, du compte de gestion et du compte administratif, dont le maire et le receveur ont vérifié la parfaite cohérence de leurs comptabilités respectives.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Régie des Services Généraux » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	475 729.20 €
Recettes	342 684.04 €
Résultat de l'exercice : déficit	133 045.16 €
Résultat cumulé 2020 : déficit	133 045.16 €

Investissement :

Dépenses	5 690.20 €
Recettes	33 522.08 €
Résultat de l'exercice : excédent	27 831.88 €
Excédent 2019	190 091.06 €
Résultat cumulé 2020 excédent	217 922.94 €

Le compte de résultat 2020 du fonctionnement fait apparaitre une perte nette de 133 045.16 due à la participation communale non versée en 2020 et dont le rattrapage sera exécuté sur 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants, le maire ne prenant pas part au vote :
Approuve le Compte de Gestion du budget annexe « Régie des Services Généraux » de l'exercice 2020.
Approuve le Compte administratif du budget annexe « Régie des Services Généraux »l de l'exercice 2020.

2021-04-08-05 Affectation du résultat 2020 – Budget annexe « Régie des Services Généraux »

Sur la présentation de Madame Delphine MORLAT des résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « Régie des Service Généraux ».

Il est proposé au Conseil Municipal que l'excédent cumulé 2020 d'investissement de 217 922.94 € et le déficit cumulé 2020 du fonctionnement de 133 045.16 € soit reporté sur 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 13 votants,

Décide de reporté sur 2021, l'excédent cumulé 2020 d'investissement de 217 922.94 € au compte R001

Décide de reporté sur 2021 le déficit cumulé 2020 du fonctionnement de 133 045.16 € au compte D002

2021-04-08-06 Approbation du Budget Primitif Principal. Exercice 2021

Madame Delphine MORLAT propose à l'assemblée le budget primitif Principal défini par Madame le Maire pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 2 422 827.38 € en dépenses et en recettes.**
- **Section d'investissement : 785 415.02 € en dépenses et en recettes.**

Après avoir entendu les propositions de Madame le Maire présentées par Mme Delphine MORLAT et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la sincérité du budget présenté et à l'unanimité des 13 votants.

Approuve le budget primitif Principal 2021 arrêté aux montants définis ci-dessus.

2021-04-08-07 Approbation du Budget Primitif annexe « Régie des Services Généraux ». Exercice 2021

Madame Delphine MORLAT propose à l'assemblée le budget primitif annexe de la Régie des Services Généraux défini par Madame le Maire pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 630 400 € en dépenses et en recettes**.
- **Section d'investissement : 50 000 € en dépenses et 223 000 € en recettes**.

Après avoir entendu les propositions de Madame le Maire présentées par Mme Delphine MORLAT et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la sincérité du budget présenté et à l'unanimité des 13 votants.
Approuve le budget primitif annexe de la Régie des Services Généraux arrêté aux montants définis ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

BOUSSUGES François	BRUNET-MANQUAT Florian	CARTIER-MILLON Damien
COLNAGHI Claude	CORDIER Valérie	DE YPARRAGUIRRE Nathalie
DUCROS Joël	FINET Tifenn	GODET Carole Absente
GONSOLLIN Philippe Absent	MARTIN ARGOUD Laurie	MORLAT Delphine
PETIOT Noël	RIVENS Sophie	THIEFFENAT Sabirine